



Rupture d'un cdd par l'employeur

Par **mosona**, le **21/04/2009** à **17:15**

Bonjour, j'ai été victime d'un harcèlement moral de la part de mon employeur, je travaillais dans la société en tant que responsable de magasin le jour où il a appris par ma collègue que j'étais enceinte, résultat il me parle très mal son comportement a changé tout au tout dès que la fin du contrat cdd approche il m'a appris qu'il ne me gardera pas, ce que j'ai accepté mais il a déclaré au assedic que c'est moi qui ai voulu partir, c'est faux que dois-je faire pour faire valoir mes droits car les assedic ne veulent pas m'indemniser à cause de ce mensonge. l'employeur est-il dans ces droits de mentir ou ai-je tort ?

Par **Visiteur**, le **21/04/2009** à **18:24**

bonsoir, vous parlez dans votre titre de rupture de cdd ! ensuite vers la fin ! n'avez-vous un cdd ? de date à date ?